



Rétroactivité des Indemnités journalières par l'employeur

Par **Lamuse45**, le **08/09/2015** à **21:53**

Bonsoir,

Je viens d'apprendre que je pouvais percevoir des indemnités journalières par mon employeur en complément de la sécurité sociale. Je viens de l'apprendre alors que j'ai eu 2 arrêts en 2014, 1 en Août 2014 (15 jours) et l'autre en Décembre 2014 (1 mois). À votre avis est ce qu'il est trop tard pour demander ces indemnités? Merci d'avance de votre réponse

Par **P.M.**, le **09/09/2015** à **09:17**

Bonjour,

Il n'est pas trop tard puisque la prescription est de 3 ans...

Il faudrait savoir si vous avez bien transmis à l'employeur les bordereaux de versement des indemnités journalières de la Sécurité Sociale pour qu'il puisse les compléter...